L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
JOURS DE PUBLICATION DURANT L'ÉTÉ, MARDI, JEUDI ET SAMEDI
NOUVELLE-ORLÉANS: SAMEDI MATIN, 26 AOUT 1837.

Nous nous disposions à répondre aux impertinences de L'IMPUDENT rédacteur du Courrier, lorsqu'un de nos amis nous conseilla de ne plus entretenir le public d'un misérable, au front duquel est marqué le sceau de L'IVROGNERIE. Nous avons suivi son avis, car celui qui se respecte, ne saurait, sans trop s'abaisser, s'occuper d'un manant de cette espèce.

DEUX JOURS PLUS RÉCENTS D'ANGLETERRE.

Des feuilles d'épreuves de nos correspondants du Nord, nous sont parvenues, hier par la malle express. Le navire *Gladiator* arrivé à New York y a apporté des nouvelles de Londres du 9, du 10 de Liverpool, et du 10 de Portsmouth.

Une lettre de Liverpool sous la date du 10 juillet, annonce que la demande qui avait eu lieu le 9, pour les cotons, avait été assez active: 3,000 balles avait été vendues à des prix bien soutenus.

Une autre lettre du 10, dit: "Il y a eu une bonne demande pour le coton, CE MATIN. Les ventes ont été de 2 à 4,000 balles."

A Amsterdam, le 4 juillet, le coton était très-recherché, et les prix en ont augmenté. Les bons Georgie valaient 26 à 28, les communs 20 à 22.

Les journaux anglais contiennent des nouvelles de Paris du 6 juillet au soir: Les fonds français étaient à un cours plus élevé qu'ils ne l'étaient le 6. Les trois pour cent 79f. 30; les espagnoles actives ont fléchi de 7/8 aussitôt qu'a paru la dépêche télégraphique suivante, publiée dans le Moniteur:

"Bordeaux, 7 juillet, 5 heures et demi.—Le Prétendant a finalement passé l'Ebre à Cherta, dans la nuit du 29 juillet. Cabrera attendait sur ce point, où il avait formé un pont avec des canots, pour le recevoir. L'expédition, précédée des bandes de Cabrera, Forcadell, Serrador et autres, s'est mise immédiatement en marche sur la direction de Valencia par Amposta."

Environ 400,000 livres sterling ont été reçues à Londres, de St. Pétersbourg.

ESPAGNE.—Don Carlos, avec une grande armée, a traversé l'Ebre en deux endroits, et aux dernières dates il était en pleine marche sur Madrid, où il existait des craintes sur les progrès des carlistes. Une nouvelle levée a été ordonnée, et les ministres étaient pressés par un grand nombre de députés des Cortès à prendre des mesures décisives pour la préservation du trône de la reine, en réponse Mendizabel a fait voir les demandes faites par l'armée en campagne, pour qu'elle soit pourvue de sa paye, de souliers et de nourritures, et a dit que le trésor était vide.

ANGLETERRE.—Le sujet le plus important dont on s'occupe maintenant est les élections qui doivent avoir lieu sous peu. Les deux partis prétendent obtenir la victoire. Quelque soit le résultat des élections, on ne pourra pas dire que le nombre des membres élus à la Chambre des Communes représente l'opinion du peuple, puisque la représentation n'est pas basée sur le chiffre de la population. Par exemple, Sir Robert Peel représente Tamworth, dont la population ne s'élève qu'à 700 âmes, tandis que Lord John Russell représentant Stroud, qui compte 42,000 habitants; Cricklade qui n'a que 1600 habitants a la même représentation que Tower Hamlets dont la population est 200 fois plus forte. "*La reine*" paraît être le mot d'ordre des whigs. Le *Dispatch* dit: son nom, maintenant est le un parti libéral, et ne le sera-t-il pas, outre ceci doit être *la reine!* Les Anglais, (ajoute l'éditeur.) seraient le peuple le plus vil sur la terre s'ils ne donnaient à la reine l'occasion de montrer ce qu'elle peut faire, en se ralliant à elle, à son avènement au trône. Les cris de ralliement depuis des siècles, ont été "La Bible et la Couronne,"—"Notre bon vieux roi"—"La glorieuse constitution"—"Le bon vieux temps," et "la sagesse de nos ancêtres."—Mais que le cri du peuple soit aujourd'hui "*La Reine!*" et montrons notre esprit chevaleresque en donnant à son gouvernement tout son essor. La Reine et les Elections" tel doit être le mot d'ordre de tous bons Anglais.

Les journaux de Londres du 9, sont remplis de détails sur les obsèques du feu roi, qui ont eu lieu le 8, depuis 9 heures du soir jusqu'à minuit. La cérémonie paraît avoir été faite avec une très-grande pompe; un concours immense a suivi le cortège funèbre.

—Le mariage de la nouvelle reine d'Angleterre va être, pendant quelque tems, le roman à la mode dans les journaux. Quelques hommes des salons politiques parlent déjà des intentions déclarées par un neveu du roi Léopold et de la duchesse de Kent, pour le fils du duc de Cambridge et de Cumberland, cousins de la reine, et enfin par un fils de Jérôme Bonaparte, aussi son parent, comme fils d'une nièce du duc de Kent, princesse de Wurtemberg.

Suivant certains bruits, les préférences de la jeune reine seraient pour le jeune Cumberland, quoique aveugle. L'un est aussi aimé en Angleterre que l'autre est détesté. Le fils du prince d'Orange avait été dans le temps appuyé par le feu roi et la reine; aujourd'hui ses chances auprès de la duchesse de Kent sont .... de Léopold, doivent paraître singulièrement diminuées, à moins toutefois que la diplomatie ne voie dans ce mariage du petit-fils de Guillaume avec la nièce de Léopold, un moyen d'arrangement pour la question belge.

NOUVELLE GRENADE.

Le *Pennsylvanian* annonce l'arrivée à Philadelphie du général McAfee, chargé d'affaires près la Nouvelle Grenade et venant de Bogota.

La tranquillité et la paix régnaient dans la république, le général a su obtenir du Congrès une allocation de fonds destinés à acquitter la portion due par la Nouvelle Grenade, des réclamations de citoyens américains, liquidées et vérifiées depuis 1829 par la République de Colombie.

La convention, conclue avec l'Etat de Venezuela, pour le remboursement de la dette intérieure et étrangère ainsi que pour le paiement des réclamations américaines, a été ratifiée par le congrès réuni des Républiques. On pense que les commissaires des gouvernements se réuniront en décembre pour liquider les réclamations de toute espèce.

La Nouvelle Grenade a déjà mis en réserve des fonds suffisants pour payer l'intérêt sur les cinq et les trois pour cent.

Les navires Hibernia, George Washington, et Quebec, partis tous trois de New York, sont arrivés en Angleterre.—Le premier de ces navires, apportait $30,000; le second $500,000, et le dernier $800,000,—total, $1,330,000.

Nous avons reçu des nouvelles de Cincinati, jusqu'au 16 du courant; à cette date, l'Ohio commençait à baisser. Le haut de la navigation est actuellement praticable et encore par le moyen de petites embarcations. Le temps était sec et chaud, et toutes les apparences indiquent une interruption dans la navigation de bateaux à-vapeur depuis Wheeling et audessus.

Les nouvelles de New York, que nous apporte l'estafette, sont loin d'être favorables. Il est vrai que les affaires commencent à reprendre quelque activité, mais c'est sur une échelle bien différente des précédentes années. Déjà les acheteurs abondent sur la place; près de 1000 voyageurs étant arrivés dans une semaine, tous gens d'affaire, venus pour choisir leurs marchandises d'automne.

Il est un fait bien singulier qui ressort de la situation du commerce à l'étranger, c'est la solidité des maisons françaises d'importation, comparées à celles qui faisaient le même genre d'affaires avec l'Angleterre. Ce fait est confirmé par les entrées faites en douane; pendant la semaine, plus de 500 ballots de marchandises françaises sont passés entre les mains des employés, contre environ 75 ballots de marchandises anglaises. Aujourd'hui tout ce qui s'importe d'Angleterre est payé au comptant, ou couvert par des consignations de coton à Liverpool.

En 1836, les importations directes d'Angleterre se sont élevées au total, à $75,761,731; celles de France, $35,615,981. Cette année, il est probable, d'après les estimations de la Douane, que ces articles seront dans la proportion suivante:

Importations d'Angleterre, d'après estimation,	$15,000,000
Importations de France, d'après estimation,	15,000,000

Il faut connaître les énormes affaires que fait chaque année la Douane de New York, pour apprécier exactement la diminution des importations étrangères. Le commerce français de ce port a toujours été conduit d'après de meilleurs principes que celui d'Angleterre; il n'est pas étonnant qu'il se trouve aujourd'hui dans une condition plus florissante. La faillite à Londres de trois grandes maisons Wilde, Wilson et Wiggins, a jeté la confusion dans le système de crédit et de lettres de change sur lequel reposaient les importations des trois quarts des maisons anglaises. Il n'en a pas été de même à Paris, où la maison Wells, que l'on peut appeler la banque américaine, a pu survivre aux secousses assez fortes, ne s'est pas trouvée dans la nécessité de suspendre, après avoir vainement reçu des secours considérables.

Voilà pourquoi nous voyons aujourd'hui le commerce se soutenir par ses propres ressources, et s'emparer du marché américain, avant que son rival d'Angleterre ait eu le temps de réorganiser ses forces et rétablir l'ordre au milieu de la confusion occasionnée par la crise qu'il vient d'éprouver.

Les premières ventes à l'encan pour l'automne, viennent d'avoir lieu. La dernière de ces ventes de quelque importance, avait été faite par Messrs John Haggerty & Sons, dans les premiers jours de mars. Elle était composée de toiles et marchandises diverses, s'élevant à une somme considérable. Depuis cette époque, les affaires ont été presque entièrement nulles; aujourd'hui la place commence à montrer quelques symptômes d'activité. Les ventes de la semaine ont été:

John Haggerty & Sons, au comptant,	150 ballots	$200,000
Austin, Wilmerding & Co. à 6 mois,	160 do.	200,000
Ades Timpson & Co. à 8 mois,	180 do.	200,000

Messrs. Haggerty & Sons ont débuté par un succès, dans le système nouveau qu'ils viennent introduire, des ventes au comptant. Il ne leur est resté à vendre que le quart des marchandises qu'ils ont offertes au public; on peut considérer le premier pas comme un véritable succès dans une carrière assez difficile. Les deux autres encanteurs ont vendu toutes les marchandises qu'ils ont mises à la criée, mais quelle différence dans le résultat, entre le crédit et le comptant. Cette différence sera bien plus sensible, à l'échéance des billets souscrits par les acheteurs.

La comparaison des ventes d'automne de cette année avec celles de l'année dernière ne donne encore pour diminution sur le chiffre total qu'environ 50 pour cent. Nous devions nous attendre à bien davantage, ...

Communiqué.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Vous qui voyez si bien, jettez les yeux sur la batture qui avoisine la rue Condé audessus et audessous du marché, vous y verrez découler au fleuve une vase corrompue, résultant des dépôts de la boue vidée au fleuve qui s'y sont accumulés, lesquels n'ayant pas assez de consistance pour se soutenir étant laissés par l'eau, s'affaissent constamment et offrent toujours une surface nouvelle à l'action du soleil; de même que dans ces grandes fouilles qui donnent la mort dans ses alentours, il en sort un monstre qui engendre la fièvre que vous appelez comme il vous plaira, mais qui n'est toujours montré dans ce pays depuis sa découverte jusqu'aujourd'hui lorsque le fleuve n'a pas descendu avant les grandes chaleurs.

La seconde municipalité a eu le bonheur de l'enfouir sans s'en douter, et sera préservée de son venin, à moins que sa digue ne reste découverte lorsque le fleuve sera plus bas.

Quant aux 40 mille charretées d'ordures qui ont déjà remblayé une partie des marais et plusieurs belles rues derrière le faubourg Trémé, les certificats ci joints doivent suffir pour vous convaincre que votre opinion n'est pas fondée sur l'expérience, et vous fera renoncer à l'acharnement que vous avez paru mettre pour faire abandonner des travaux aussi nécessaires à la prospérité de la 1re municipalité. Ce fantôme avec lequel vous voulez nous effrayer, étant mélangé de beaucoup de terre de chaux, sable, cendre, charbon, etc etc. s'amalgame bien avec notre terre, et transforme en terrain solide, des mares où il y a deux pieds de vase, que la compagnie du déssèchement ne peut même atteindre étant audessous du niveau inférieur de ses machines.

Les animaux morts qu'on transporte derrière la ville, sont jetés dans des fosses très profondes avec de la chaux vive, puis recouverts, et l'excédent de la terre sert à recouvrir les ordures. Cependant je dois observer avant de quitter ce sujet, qu'il ne serait pas mal que la compagnie laissât entrer un peu d'eau dans le canal Girod pour ensuite l'en retirer, car il y a une grande fermentation dans le fond de ce canal, et sans l'activité de la végétation que son dessèchement a produit laquelle absorbe la malignité de l'atmosphère, le faubourg Trémé ne serait pas aussi sain qu'il est présentement.

Nous déclarons que depuis que les ordures de la ville sont employés à remblayer les mares et les rues derrière le faubourg Trémé, il n'est pas encore parvenu à notre connaissance qu'aucun des employés à ce travail y soit tombé malade, ou ne se soit pas rendu à l'ouvrage par cause de maladie.

Nouvelle Orléans, ce 23 août 1837.
Peter Hastings, *Foreman.*

James Hastings	Richard Hargrove,
Hunt,	Dinie Feegan,
James Ryan,	Jacob Hewood,
Bono Ernessein,	William Kuin,
Miser Lvaig,	Johann Tramm,
Johann Manyler.	

Je certifie que depuis environ neuf mois que les charretées des ordures de la ville ont commencées à remblayer les mares qui avoisinent ma demeure où nous demeurons vingt et plus, le seul malade que j'ai eu, a pris la fièvre dans une maison sur la Levée, la seconde nuit qu'il y a couché entre le 13 et 14 du courant. Il s'est rendu en ville le 12, s'est bien porté le 13, a eu la fièvre toute la journée du 14, est retourné chez moi le 15 à midi très malade, or il n'est pas probable qu'il ait emporté le germe du mal en ville.

BRINGIER.

L'article intitulé *salubrité publique*, et publié dans *l'Abeille* du 22 de ce mois, reproche à nos municipaux d'avoir de fort beaux yeux, et de ne pas y voir: c'est un malheur assurément, car s'ils n'existent pas c'est beaux le mal n'aurait pas été si grand. Après tout, on peut avoir la vue courte; mais quand il s'agit d'un acte administratif, il faut savoir si les yeux de l'esprit qui l'a annoncé, sont bons. Eh bien! nous croyons pouvoir affirmer, sans prétendre déplaire à l'auteur de l'écrit auquel nous répondons, que Messieurs les Aldermen en abrogeant l'ordonnance qui prescrit de jeter les ordures au milieu du fleuve, n'ont pas fait une chose aussi ridicule qu'on veut bien le prétendre. Pour le prouver, nous n'alléguerons pas que pour mettre à exécution ce qu'elle prescrit, il eut fallu débourser $6000 pour construire un bac à ordure, 3000 pour le tour, 3000 pour faire un warf à peu près $1000 pour paver la Levée dans l'endroit où les charrettes d'ordures auraient eu à passer, 2000 par an pour les préposés du service du bac et du warf; en tout total de $15,000 pour la 1ère année. Oh! non; telle n'est pas notre intention, car nous savons trop bien que quiconque trouverait un rapport direct entre la vie des hommes et l'argent, serait un insensé. Aussi, ce qui nous guide est beaucoup plus raisonnable; elle a pour but de faire connaître les louables motifs qui ont déterminé l'autorité à faire transporter les immondices sur le derrière de la ville, les voici: On a considéré qu'un bac qui resterait sur la rive du fleuve jusqu'à ce qu'il soit plein, demi plein ou au quart plein, avant d'être loué, serait un foyer dangereux et des plus à craindre pour la salubrité, en ce qu'il exhalerait un miasme putride. Si l'on pouvait se faire une idée de l'odeur infecte que répand, en été, une charretée de matières provenant du nettoiement, on se convaincrait que de jeter les ordures dans le fleuve, c'eût été un travail qui n'aurait pas existé deux mois. Le miasme qui se serait dégagé du bac aurait été suffisant et déjà ce que toutes les personnes qui habitent la Levée, les rues adjacentes, et tous ceux que leurs occupations ou leurs affaires auraient amenés sur le port, se seraient vus forcés d'adresser une demande au conseil pour l'inviter de faire cesser une semblable cause d'infection. D'un autre côté, quelle idée aurait on pu se faire, et par le temps qui court, de l'état sanitaire de la cité, si les tombereaux occupés à enlever les immondices des communes du faubourg Trémé, de toutes les parties avoisinant les Remparts, la rue du Canal et autres lieux aussi reculés, eussent parcouru le carré de la ville pour se rendre à la Levée? C'est alors qu'on aurait eu raison de crier haro! sur le conseil de ville, et de lui faire le reproche d'être l'homicide de la population entière en faisant promener dans nos rues, et d'un pas *tranquille et lent*, la cause efficiente de la fièvre jaune, du choléra morbus et de la peste. (*A continuer.*)

SALUBRITÉ PUBLIQUE.
[No. 3.]

C'est un sujet d'un grand intérêt sans doute celui que nous traitons, et si nous n'étions pas pénétrés de cette vérité, l'affluence de communications que nous recevons nous le ferait assez connaître. Nous avons abordé une question de salubrité publique dans notre feuille du 22 août, dans l'intime persuasion qu'un tel sujet était du domaine de la presse et méritait l'attention de nos lecteurs. Nous n'avons jamais eu la prétention de voir mieux que ceux qui prennent la peine de voir; mais nous avons cela de remplir fidèlement notre mandat, et d'éclairer de notre mieux nos concitoyens sur ce qui les touche de plus près. L'hygiène étant pour l'instant la partie de l'administration qui semblait, en raison de l'époque, devoir attirer le plus d'attention, nous nous sommes crus autorisés à signaler un mode que nous considérions comme vicieux dans le dépôt des immondices de la ville. Une expérience de trois ans nous avait convaincus de la préférence que méritait l'immersion de ces mêmes infectes; et nous étions loin de croire que l'on nous fît une guerre à outrance pour une opinion toute rationnelle au dire même des gens de l'art.

En répondant dans notre feuille du 24, à des observations qui nous étaient faites le même jour, nous nous sommes appuyés de plusieurs principes puisés dans l'ordre naturel des choses, et qui nous semblaient incontestables; mais, puisque l'on vient aujourd'hui armé de certificats pour nous prouver qu'on se porte bien au faubourg Trémé, nous prendrons la liberté de faire observer de nouveau que le faubourg Trémé est beaucoup moins peuplé que le carré de la ville surtout en étrangers, et que l'habitude d'y séjourner est un véritable acclimatement.

D'ailleurs, comme ce n'est pas sur des raisonnements, mais sur des faits que nous avons à répondre et bien qu'il tombe sous le sens qu'un amas immense d'immondices doive produire des effluves pestilentiels, ce n'est pas sur des certificats d'habitants du faubourg que nous reculerons devant l'évidence. Nous avons tout le respect convenable pour les signataires du certificat, et nous sommes heureux d'apprendre par eux mêmes qu'ils se portent bien; mais on nous permettra de n'en rien conclure autre chose d'écrits qui ne répondent en rien aux arguments posés; et de témoignages auxquels nous pourrions au besoin opposer d'autres témoignages. Cependant on allègue une autre cause d'insalubrité qui existe sur les bords du fleuve, et nous nous empressons de nous emparer d'un aveu qui vient à l'appui de notre avis d'immerger toutes les immondices de la ville, soit au moyen d'un warf soit de toute autre façon.

Mais de ce qu'une cause surabondante d'insalubrité se démontre dans une partie de la ville, nous ne concevons guères en quoi cela peut justifier l'établissement d'un foyer plus puissant encore sur un autre point, ni quel avantage il peut résulter de cernir ainsi la ville dans un cercle de matières immondes, et d'en faire ainsi le réceptacle obligé de tous les miasmes.

Nous ne disconvenons donc pas de l'existence du danger de la vidange des bidons; mais nous pensons que cette hideuse coutume serait une faute de plus à reprocher à une administration bien entendue. En conséquence nous protestons contre l'incurie de remblais faits avec des matériaux dont la dissolution menace la ville d'Orléans d'une atmosphère constamment pestilentielle. Peu importe, comme le dit si bien un des deux communiqués ci-dessus, quelle couleur ait la fièvre qu'engendrent d'ordinaire en tous pays les fièvres morbifères, il s'agit moins pour nous d'en déterminer la nature que la cause; et de fait, l'avis général des médecins et les observations les mieux constatées désignent les matières animales et végétales en putréfaction comme des élémens pernicieux pour la salubrité publique. Une fois convenu qu'une malpropreté méthodique est une cause permanente de l'insalubrité de la ville, qu'elle existe aux bords du fleuve ou ailleurs; examinons si l'apport des immondices sur un même point ne doit entrer pour rien dans le développement des maladies pernicieuses.

On transporte maintenant les immondices du carré de la ville sur les derrières du faubourg Trémé, et l'on en a déjà remblayé plusieurs belles rues! Personne, mieux que nous n'apprécie les travaux utiles, et ne donne plus d'éloges à tout ce qui tend aux améliorations; c'est donc à tort que l'on nous reproche un ACHARNEMENT que nous ne sentons jamais dans aucune sorte de discussion. Nous soutenons avec constance et fermeté ce que nous croyons juste ou utile, mais, nous ne nous passionnons pour aucun système, bien persuadés que l'esprit de système et de routine est absolument contraire à toute sorte d'amélioration, et c'est d'après ce principe que nous allons examiner le mode adopté pour le dépôt des immondices.

Nous ne parlerons du temps où M. Stein en a fait opérer le transport que pour dire que cette opération est sortie pendant plus trois mois des règles établies; et que pourtant il était du devoir de quelqu'un de ne pas laisser de libre arbitre à cet égard, et nous en viendrons de suite aux moyens actuels de remblaiement des rues qui forment la continuation du faubourg Trémé.

Le long de ces rues, sont creusés deux fossés d'une profondeur de 2 pieds et demi, sur une largeur de deux pieds, la terre en est rejetée sur le côté de la rue, et c'est entre ces deux amoncellemens que s'effectue le remblai sur toute la largeur de la rue. Les charrettes d'immondices viennent successivement combler, à une épaisseur de trois ou quatre pieds, l'intervalle de ces terrassements, desquels on rejette ensuite une faible partie sur les matériaux du remblai. Tel est le fameux travail dont nous voulons, dit on, effrayer le public! fameux, ajoute-t-on, composé de débris animaux et végétaux, mélangé de beaucoup de terre de chaux, sel, cendres, charbon &c. Assurément, et de tels moyens de ... étaient employés méthodiquement, ils seraient plus efficaces pour nous rassurer, que les certificats des gens bien portants du faubourg Trémé, et quelques uns de ces élémens se rencontrent ...

... quarante mille charretées ... ville, on serait fort ... la salubrité; et surtout ... parcelles égarées des plus ... sent en rien atténuer le dégagement d'effluves ... tères.

Nous le disons à regret, la chaux dont on le blâme n'est pas employée méthodiquement pour couvrir le remblai; et c'est par circonstance seulement qu'elle l'a été, voici comment; notre premier article sur la salubrité, ayant donné l'éveil, on s'aperçut que les agens de M. Stein, au lieu de porter les immondices sur le local indiqué par l'ordonnance, les avaient répandues sur certain terrain; et l'on reconnut que l'infection que nous avions indiquée n'était pas exagérée. C'est alors, et seulement alors, que l'on s'empressa, le 23 courant, de répandre quelques barils de chaux sur les charrognes les plus infectes. Nous le demanderons *sans acharnement*, en appelant seulement à la raison; est-ce ainsi que l'on doit abuser le public; et redira-t-on pas, à s'en rapporter aux écrits que nous combattons, que la chaux s'emploie méthodiquement dans les remblais? Eh bien! il n'en existe pas une parcelle sur la surface des travaux réguliers, et ce n'est que sur des dépôts faits par les agens de Stein, que l'on en peut rencontrer quelques barils. Il faudrait, d'ailleurs une quantité proportionnée de chaux: et si tout corps en putréfaction exige 15 p. c. de son poids, enfoui qu'il doit être légalement à six pieds de profondeur, quelle quantité n'en faudrait-il pas pour dénaturer des masses si formidables recouvertes seulement de quatre pouces de terre? C'est donc une véritable dérision que ce prétendu emploi de chaux; nous ne saurions combattre plus longtemps sérieusement des assertions qui sont en opposition à tous les principes d'hygiène reçus. Les animaux morts ne sont pas davantage enterrés *dans des fosses profondes*, puisqu'on ne peut creuser qu'à 2 pieds sans rencontrer l'eau; ils sont disposés, comme le reste, dans l'espèce à remblayer, les seuls animaux éparpillés par M. Stein ayant eu, sans doute depuis notre article les honneurs de la sépulture!

Quoiqu'il en soit, notre tâche serait incomplètement remplie si nous laissions sans réponse le second communiqué ci-dessus.

Nous dirons donc à l'auteur que, conservant pour le conseil municipal tous les égards dûs, le reproche *d'avoir des yeux pour ne point voir* s'adressait à la généralité de nos lecteurs! En effet, chaque jour se passent sous nos yeux des actes plus ou moins blamables, mille faits dont on conteste la réalité quand ils sont par nous dénoncés; et personne, que nous sachions, ne s'est encore avisé d'aller vérifier par soi-même l'exactitude de nos dires, ou la justice des dénégations. Nous tomberons du reste d'accord avec l'écrivain sur la réprobation que mériterait une parcimonie quelconque dans les moyens d'assainissement de la ville; et nous dispensant d'entrer dans des calculs de dépenses peut-être exagérés, quant au mode d'immersion des immondices; nous en viendrons de suite au fait. Nous demanderons si des immondices, charriées du quartier le plus infect et le plus populeux du faubourg Trémé, répand moins d'infection que les charrettes qui feraient la route inverse pour aller au fleuve. Et si, tout au contraire, l'infection n'est pas bien plus à craindre venant de quartiers où l'on convient que réside le fléau dans les quartiers où règne, dit-on, une incontestable salubrité. L'on a avoué qu'un foyer d'infection existait sur la batture même, et il nous semblerait que le passage des immondices n'en devrait pas accroître l'intensité; si le mode adopté remédiait à l'odieuse vidange des bidons, qui corrompt tout à la fois notre air, et nos eaux; attendu que c'est en vain que l'on réclame des fontaines d'eau salubre, celle ci, étant exclusivement réservée à la haute classe, c'est interdire à la classe payante!

Si donc, la somme des miasmes ne peut qu'être réduite, si la salubrité de la ville peut résulter d'un système différent que celui d'aujourd'hui, nous avouerons que, tout en donnant aux bonnes intentions du conseil municipal les éloges qu'elles méritent, nous ne saurions partager l'enthousiasme de l'écrivain pour l'ordonnance qui règle le mode actuel du nettoiement.

Les abords du fleuve n'eussent pas été obstrués, si comme il convenait, on eût fait enlever les boues en temps opportun, et le séjour du bateau immergeant au warf, n'eut duré que le temps voulu par les ordonnances à intervenir. Il n'était besoin ni de remorqueur ni de dépenses de ce genre, puisque des roues à palettes mus par quelques vieux chevaux auraient suffi pour lutter vers le courant un bateau pour lequel la rapidité du marche n'était pas une condition essentielle. Construit de façon à ce que la soupape en fasse facilement dégager tout le contenu et à ce que la surface en soit close, un semblable appareil eut été moins insalubre qu'un challan de boeuf ou de porc!

Aucune des raisons tirées de la prétendue salubrité du faubourg Trémé, ne suffit pour prouver que les miasmes provenant des remblais ne soient portés en ville par le vent du nord! Aucun certificat ne peut aller à l'encontre des opérations de la nature, ni détruire les conséquences déduites de la décomposition des matières animales et végétales résolvant en gaz délétères et en effluves pestilentiels!

Où s'arrêteront-ils donc la ... d'un si grand attachement à des routines condamnées par des gens de l'art? Sera-ce dans l'économie? l'humanité la réprouve. Sera-ce dans le désir de hâter le remblai d'une partie reculée de la ville, et dans la facilité d'en élever le sol à moins de frais? Mais en conscience, ces considérations peuvent-elles entrer en balance avec le grand intérêt de la salubrité publique? En résumé, si les moyens employés ramènent, ou contribuent à ramener dans la ville un fléau qui semblait en faveur étranger; quels avantages produiront des travaux qu'on admire?

N'est-il pas bien plus rationnel d'agir plus lentement, et par des moyens moins nuisibles? La valeur des terrains de l'est du faubourg Trémé dépendra, non pas de la rareté des décès dans un quartier peu populeux, mais bien de la salubrité reconnue de la totalité de la ville. Si la population s'est accrue excessivement depuis cinq ans, c'est par la persuasion où l'on était que la ville entière était devenue saine. Prenant donc les moyens de confirmer cette bonne opinion; rejettons tous ceux qui peuvent effrayer les gens ...; rappelons la confiance, et vous n'aurez à craindre la dépréciation des nouveaux quartiers; car, c'est là, soit dit sans malice, le grand motif de colères qui se déchaînent contre nous.

Il aurait fallu que l'invasion de la fièvre qu'on ne veut pas qui soit jaune, eut fallu ne pas rechercher l'origine d'un retour inattendu du fléau! Il fallait enfin consulter tous les intérêts privés au détriment du salut public! Nous concevons fort bien cette marche; mais elle ne saurait être la nôtre. Fidèles à nos devoirs envers le public, nous ne cesserons de lui exposer la vérité, dans tout son jour; laissant pour ce qu'elles sont les petites tracasseries, et les citations auxquelles notre polémique pourrait donner lieu; confians, du reste, dans le bon esprit de nos autorités, et dans l'équité d'un public que nous croyons servir!

A Monsieur l'Editeur de l'*Abeille*.
Nlle Orléans, 23 août 1837.

Vous pensez donc, Monsieur, qu'il fait chaud, que le public est insouciant, que les longs discours, sans en excepter ceux que vous annonciez à la date de notre dernière lettre, dans certain article sur le journalisme, sont inutiles et hors de saison: *grâce, merci!* vous êtes vous écrié.

Votre propos nous touche; dans notre simplicité nous avions cru que vous parliez sérieusement, et que si l'insouciance est en cet heureux climat à l'ordre du jour, vous ne manquiez pas toute fois d'hommes instruits, capables, bien intentionnés, qui au fond du cœur rendraient justice à qui de droit, et n'avaient besoin pour devenir tout-à-fait de francs ... que d'en voir d'autres à l'oeuvre.

Il fait grand chaud assurément, nous sommes dans le temps des vacances, et dans l'âge d'or, triple motif de paix et de repos, mais pour vous, messieurs les rédacteurs, plus que pour nous, jeunes têtes à l'humeur entreprenante, que l'activité grandit, qui nous plaisons à la lutte et à ses chances diverses, et qui ne nous chagrinons pas plus de nos défaites que nous ne nous enflons de nos succès, parce que nous voyons dans nos adversaires non des rivaux, mais des émules.

Il est des instants où l'on redevient sauvage avec délices, mot charmant d'un artiste plein de verve, qui depuis quelque temps nous fait passer en revue les loges et les misères de ce monde, tantôt étourdi et folâtre, tantôt pensif, mélancolique et soucieux.

Nous serions nous, par hasard, trouvé dans un de ces instants de courte réminiscence, lorsque nous traçions les lignes de notre dernière lettre? que nous est il donc échappé de si méchant, que rien que d'y songer, notre *réfutation* vous donne la migraine, et vous fait prendre les devants d'une façon leste et dégagée?

Remettez-vous et revenez. La forme vous répugne? on vous en dispense. Vous en êtes au cercle? tournez-y à ne perdre la tête; libre aux publicistes de s'entortiller, de se contredire du jour au lendemain, d'une ligne à l'autre, tandis que les avocats suivent imperturbablement la ligne droite, escortée de la méthode et de la raison. Vous tenez à votre principe? ayez en un s'il y en a deux, il est juste alors que chacun de nous ait le sien, pour deux un seul principe ne suffirait pas. Enfin vous regrettez dans vos États? nous le savons, et voulons les respecter sous toutes légitimes réserves. Réglons donc nos comptes en peu de mots, cela ne vous fatiguera guère.

La suspension avait choqué beaucoup de gens, vous entre autres, nous tout de même; nous avions tous vu dans les circonstances du *fait*, de criants abus. Après en avoir déroulé le tableau avec vigueur, vous entreprites de démontrer *l'illégalité*, à l'aide de raisonnements que vous appuyâtes sur une quinzaine de sections de chartes, et que vous proposiez, comme de bons documents, à quiconque voudrait se livrer à un examen plus approfondi. Consultant alors moins nos forces que notre zèle, nous nous sommes avancé, persuadé que vous, qui n'affichez pas la prétention d'avoir étudié *toutes sortes de droits*, et qu'un labeur de chaque jour absorbe, vous ne pouviez ni vous livrer à de profondes analyses, ni soutenir de longs plaidoyers; nous sommes accourus, disons-nous, non pour vous combattre sur un terrain qui n'est pas le vôtre, mais pour fortifier, autant qu'il serait en nous, les attaques que vous dirigiez de ce point. Or, vos positions étaient fausses et dangereuses, vous laissiez un de vos flancs tout à découvert; un demi tour à droite était indispensable pour gagner l'état de suspension légale, et de là, comme d'un fort inexpugnable, opérer contre *l'illégalité*. C'est donc avec raison que le 5 août nous agissions de notre mieux pour favoriser le demi-tour à droite. Fallait-il que le démon des mauvaises banques vînt vous souffler de perfides soupçons contre une si belle manœuvre! O douleur, nous avons vu l'armée en désordre se retourner contre les auxiliaires et les poursuivre à grands coups de lances! devaient-ils se laisser assommer? est-ce notre faute, si, après que nous eûmes préparé la suspension légale, vous êtes venu renverser nos fascines et le tricasser par deux fois d'une tout autre manière, en sorte que le public, aujourd'hui, en est rassasié, et que nous n'obtiendrons pas même pour prix de nos travaux, un laurier sauvé!....

Au moins, qu'on ne nous accuse pas d'avoir trahi, on nous a qualifié d'avocat des banques. Oui, nous le sommes des banques qui ... franchises, et qui maintiennent ... payable au porteur sur demande, ... N'ayant rien tant à cœur ... imputation, nous ... que soient réunies ... et qu'après ...

... Voilà ce qu'il nous restait à dire, en fin de compte, et laissant la *réfutation* pour mémoire, selon votre bon désir.

Messieurs de la grande armée, les auxiliaires vous souhaitent bonne chance et ne doutent pas de vos succès, surtout si vous tenez vos flancs à couvert, et vous montrez sévères observateurs de vos propres doctrines.

Ah! oui, c'est une belle mission que d'éclairer ses compatriotes sur leurs intérêts et sur leurs droits, de défendre la vérité et de hâter son triomphe infaillible! N'en appelez jamais à la crédulité des masses, discutez avec franchise, épargnez à l'élite de vos lecteurs le triste spectacle d'un écrivain qui se met à la torture pour transformer l'examen consciencieux, juste, éclairé, d'une question sérieuse, en une opposition systématique, dont l'esprit de chicane aurait en grande partie fait les frais. Puissiez-vous ne pas aspirer à de tels triomphes, ou ne rencontrer que des adversaires, comme nous assez fermes, pour ne pas manquer à leur cause et à eux-mêmes, qui vous reçoivent la tête haute, et promptement se dégagent de leur main, au lieu de s'en envelopper et de gémir.

Nous avons l'honneur de vous saluer,
ARISTIDE BARÉ.

(*Extrait d'un journal de Paris.*)

AFFAIRE D'HAITI SAINT-DOMINGUE.

Pétitions.

On a souvent reproché à la chambre des députés de ne pas montrer assez de sollicitude pour les pétitions. Nous en avons été affligés plus d'une fois. Mais il est juste de reconnaître que la faute en a été souvent aux pétitionnaires, les uns parce qu'ils avaient abusé du droit de pétition, les autres parce qu'ils s'adressaient à la chambre avant d'avoir présenté leurs réclamations aux ministres qui devaient d'abord en connaître.

Les pétitions des anciens propriétaires de Saint-Domingue ne sont point dans ce cas. On sait qu'ils sont victimes de l'incurie ou des irrésolutions d'une série de ministres qui, cependant, n'ont jamais méconnu leurs droits. Les vicissitudes politiques peuvent expliquer, mais non excuser des ajournements aussi répétés, aussi inutiles, nous pourrions dire aussi cruels.

Enfin, tout paraissait prêt, samedi dernier, pour le rapport et la discussion des pétitions des colons de Saint Domingue, mais les accidens de la question des sucres, dont nous parlons encore aujourd'hui, avaient tellement absorbé l'attention de la chambre qu'il eut mieux peut être que ce rapport n'ait pas été fait dans un pareil moment. M. le ministre des affaires étrangères, d'ailleurs, ne se trouvait pas à la séance.

Aucun journal, si ce n'est le *Moniteur*, n'ayant rapporté complètement ce qui s'y est passé au sujet de ces pétitions, nous croyons utile de reproduire textuellement cette partie du journal officiel:

M. Pétou.—Je demande la permission à la chambre de profiter du moment où elle ne s'occupe pas encore de la loi des sucres, pour appeler sa sollicitude sur des pétitions de la plus haute importance et pour lesquelles il est urgent que le rapport se fasse, le plutôt possible.

Je veux parler des pétitions nombreuses des colons de Saint-Domingue, des porteurs des titres de l'emprunt d'Haïti. Ces pétitions sont les premières inscrites au feuilleton; le rapporteur est prêt: je demande que samedi prochain le rapport ait lieu. J'espère que M. le ministre des affaires étrangères, averti à temps par la proposition que je fais, pourra se préparer pour répondre aux questions qui lui seront adressées à l'occasion des réclamations qui se rattachent à des intérêts d'une immense gravité et qui tiennent à la dignité de la France. (Appuyé! Appuyé!)

M. *Delaborde.*—J'entends dire que cette pétition revient tous les ans et qu'on n'y fait jamais droit. C'est en effet pour cela que nous demandons que cette pétition ne soit pas laissée de côté. Les colons de Saint-Domingue sont les plus malheureux et les plus innocens de leur malheur. Notre commerce est intéressé à nos relations avec Haïti. Je demande que cette pétition soit rapportée le plutôt possible.

Nous devons ajouter, ainsi que nous avons pu nous en assurer, qu'il y a eu dans ce moment des manifestations d'une vive sympathie pour cette cause si intéressante.

L'honorable M. Vatout venait de déposer le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi *portant demande d'un crédit supplémentaire pour les réfugiés*. Ce rapport commence ainsi:

"Les infortunes étrangères ont trouvé sur la terre de France une généreuse hospitalité; vingt millions consacrés par le Trésor aux émigrations politiques depuis 1831 font foi de nos sympathies."

Ce n'est pas nous qui protesterons contre cette hospitalité généreuse. Mais quel rapprochement à faire entre les réfugiés étrangers et les réfugiés français!

Le gouvernement et la commission, à l'unanimité, proposaient une augmentation de secours à des étrangers à qui on a déjà fourni 20,000,000, et le gouvernement n'a rien proposé pour les réfugiés français, qu'il a cependant fait revenir d'Amérique, par l'attrait de ses conseils, pour recevoir l'indemnité attribuée par la loi du 30 avril 1826. (1)

Mais, dira-t-on peut-être, il y a au budget près d'un million de secours accordé aux colons de Saint Domingue. A ce sujet, il importe de faire observer qu'une partie de ce fonds de secours passe à *d'autres catégories*; 2o que les réfugiés de Saint Domingue compris dans la distribution sont en dehors de l'indemnité ou n'y ont que peu de chose à prétendre, faute d'avoir pu justifier suffisamment de la valeur de leurs propriétés devant la commission de liquidation; 3o que ce fonds de secours, dont la création est de beaucoup antérieure à la loi d'indemnité, n'est, à vrai dire, qu'une aumône mal réparée dont les plus pauvres ont la moindre parcelle; que l'âge et la misère en accroissent l'extinction, et enfin que l'on cesse d'y admettre ceux dont l'indemnité payée égale ce secours en capital.

Il n'est donc que trop vrai que cette générosité française qui ne manque jamais aux étrangers et qui fait honneur au caractère national, est en défaut à l'égard des victimes de l'abominable révolution de Saint Domingue.

... n'est-il pas bien grave quand il s'agit d'un *acte de justice!*

Que demandent les anciens propriétaires de Saint Domingue? C'est aussi d'une loi qui sanctionne leur expropriation pour cause d'utilité publique; paiement de l'inscription qui leur a été délivrée en vertu de cette loi, après leur liquidation, et en échange de leurs anciens titres. Voilà la vérité dans sa plus simple expression. Dans notre avant-dernier numéro (25 mai) nous avons analysé avec soin ce titre nouveau, qu'a déjà vieilli, mais dont la *force* ne peut être altérée par le temps. ... eux-mêmes, nous parlons de ceux qui sont à la surface de la société par leur position, et que la vanité, le dépit ou d'autres motifs peut être portent à dédaigner, ce dernier contrat, cette obligation si positive que contracte envers chaque colon, exproprié et liquidé, *créancier de l'Etat*. Ceux-là forment le plus petit nombre; mais leurs discours ... une apparente modération ... marque bien plus qu'ils connaissent infortunés dispersés dans toutes les parties de la France et de l'Amérique, que l'on peut réduire tout-à-fait aux leurs cris de détresse, et l'indignation publique ne devraient pas finir assurer le triomphe d'une cause que la justice ... et la justice humaine ne peuvent abandonner.

Nous touchons au dénouement, et, pour compléter l'instruction de cette affaire si intéressante, nous reproduisons dans le feuilleton (voir le feuilleton de l'Abeille) une anecdote ignorée du plus grand nombre de nos abonnés. Elle fut insérée dans notre No. 2, celui du juillet 1836. Tout est historique dans cette anecdote. L'auteur de cet article en garantit la fidélité.

Nous augurons trop bien de nos lecteurs pour supposer qu'il y en ait, d'indifférens à l'affaire de Saint Domingue. La protection due au droit de propriété est d'abord un intérêt commun à tous. Chacun est également intéressé au respect dû à la justice et à la morale publique. Il n'y a pas d'ordre social possible s'il n'est fondé sur ces bases: or, c'est sur elles que s'appuient les pétitions des anciens colons de Saint-Domingue.

Mais il y a autre chose encore à voir dans cette affaire, il y a un déficit de 120 millions dans les capitaux français, plus ce qui reste dû sur l'emprunt de 30 millions, déception non moins odieuse de la part du gouvernement de Haïti, car ce n'est pas un emprunt ordinaire: tout a été mis en usage pour inspirer la plus grande confiance aux prêteurs; le gouvernement français lui-même s'en est emparé, les a excités. D'autres que nous se sont chargé de la cause des prêteurs; cela ne nous a pas empêché de la recommander à la protection du gouvernement et à l'intérêt public. Il y a aussi des malheureux parmi les prêteurs! Enfin, la mauvaise foi de Haïti est un scandale que tous les gouvernements devraient contribuer à faire cesser, dans l'intérêt de Haïti même et aussi pour faire respecter la foi publique et le droit des gens. Un peuple, quelque soit la forme de son gouvernement, ne peut s'élever à la sphère des nations civilisées qu'après en avoir reconnu et observé les lois. La fidélité aux engagements est une de ces lois essentielles; le gouvernement de Haïti, plus qu'aucun autre, a besoin qu'on lui fasse sentir la vérité, hors de laquelle il n'y a que des peuples sauvages.

Les pétitions relatives à l'affaire de Saint-Domingue ont donc, comme on le voit, une grande portée, et l'honorable M. Pétou, président de la commission chargée de l'examen de ces pétitions, a été bien fondé à en faire remarquer l'importance et à demander que le rapport en fût fixé spécialement à samedi prochain.

Nous n'avons pas besoin de répéter ce que nous avons dit tant de fois, que le commerce, l'industrie et notre marine marchande sont intéressés dans la question. Ce fut le premier et le principal motif énoncé dans le rapport du ministre de la marine au roi après l'ordonnance, convertie en traité du 17 avril 1825. (Voir nos numéros des 16 et 30 mars (2).

Tant d'intérêts réunis nous font penser que cet article obtiendra l'attention de nos lecteurs. Aussi bien pouvons-nous espérer que nous n'aurons bientôt plus à leur parler que des conséquences de la détermination que le gouvernement ne peut plus se dispenser de prendre pour finir cette affaire.

Voici comment nous en avions résumé les considérations et les motifs:

1o. Le gouvernement français a voulu, par le traité de 1825, remplir un double devoir, celui de faire cesser les difficultés humiliantes et les désavantages de notre commerce avec Haïti, et celui d'ASSURER aux anciens colons une indemnité des biens fonciers dont ils avaient été dépossédés, mais non *expropriés*, car leurs droits n'avaient pas péri non plus que le sol qui leur appartenait. Cette expropriation a eu lieu pour cause d'utilité publique par l'effet du traité de 1825 et de la loi d'indemnité qui l'a suivi.

(1) "Les consuls français aux Etats-Unis reçurent du conseil général l'ordre de faire insérer dans les journaux un article *en français* qu'on leur envoya *tout fait*.

"Par cet article, on avertissait les colons de l'indemnité à laquelle ils avaient droit en vertu de la loi du 30 avril 1826. *On les invitait à venir la réclamer eux-mêmes.* On leur disait que les démarches seraient simples et faciles, et qu'il y aurait un bureau de renseignements où on leur indiquerait gratuitement tout ce qu'ils auraient à faire.

"Or, si le conseil général ordonnait aux consuls de publier ces renseignements, c'est qu'il avait lui-même reçu de France cet ordre et ces renseignements. Ainsi il est incontestable que le gouvernement a rappelé lui même ces malheureux colons, qu'il laisse aujourd'hui mourir de faim sur le pavé de Paris."

(Exposé de la conduite du gouvernement dans l'affaire d'Haïti, adressé à la chambre des députés comme pétition par les anciens colons de Saint Domingue, par *Gauthier de Lotoucka*.)

(2) Un débiteur de mauvaise foi se fait pauvre pour éluder le paiement de sa dette; il est quelquefois difficile de découvrir la vérité. Il n'en est pas de même à l'égard d'un gouvernement, quelque dissimulé qu'il soit. Une des revenus d'Haïti, lithographiés, a été distribuée au commencement ... figure pour plus de 24 millions dans le tableau officiel des importations et exportations ... en 1835, ce qui est plus que ... L'Angleterre ... Enfin, ce que personne n'ignore, c'est que ... produit et reçoit toujours depuis dix ans ... payé, si ce n'est l'avance des 4,000,000 fr. réclamés par le trésor.

2o. Ce qui ... accompli ... les changemens politiques; car les principes et les droits en matière de propriété ne changent pas dans l'état de société et de civilisation. Ainsi, ce qui était un devoir pour le gouvernement en 1825 et 1826 est également un devoir pour le gouvernement de 1837, et ses retards à le remplir ont rendu ce devoir plus sacré, plus impérieux encore.

3o. Tous les intérêts souffrent et réclament: les anciens colons expropriés, les prêteurs, le crédit financier, le commerce, Haïti même, dont la situation précaire l'inquiète et lui impose des charges au moins égales à l'annuité, qui pourrait suffire à un arrangement.

4o. Cet arrangement si nécessaire, si obligatoire pour le gouvernement, n'est suspendu que par des difficultés imaginaires ou, pour mieux dire, par le défaut de volonté, *de résolution d'en finir*. Et cependant de plus longs délais, si justement blâmés par les chambres à la session dernière, blessent la morale publique et la dignité de la France en même temps que les droits de la propriété et du malheur et tous les intérêts que nous avons mis en présence!

La conclusion est facile, elle se présente d'elle-même: IL N'Y A PLUS A DÉLIBÉRER, IL FAUT AGIR.

VILLEAU.

MUNICIPALITÉ No. 1.
Séance de Jeudi 24 août 1837.
A. R. 62.

Le conseil s'est assemblé ce jour en vertu d'une convocation du maire, à la demande de MM. Correjolles, E. Duplessis et Armitage.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. E. Duplessis, T. Duplessis, Armitage, Durrive, Faurès, Guillot, Wiltz, High, Lesseps, Cruzat, Brulé, Morel, Lambert, Préval, Correjolles, Coquet et Roy 17.

Absens: MM. Armas, Lefebvre et Fernandez.
MM. Tulane, Stringer, Davis et Canon sont absens par congé.

Sur motion de M. Préval, résolu que le conseil se dispense de la lecture du journal de la séance précédente et procède immédiatement aux affaires qui ont nécessité la présente convocation du conseil.

Lecture a été faite d'un message du maire en date de ce jour, informant le conseil qu'il l'avait convoqué ce jour en séance extraordinaire, à la requête de MM. Correjolles, E. Duplessis et Armitage.

M. Correjolles a présenté la résolution suivante, laquelle, après dispensation des règles, a été adoptée avec une section additionnelle présentée par M. Armitage: Résolu que le comité de finances soit autorisé à écrire une circulaire aux différentes banques auxquelles cette municipalité doit, leur demandant de renouveler en plein tous les billets qu'elles peuvent avoir jusqu'au 1er janvier, époque où la vente des fermes des deux halles aura lieu.

Il est de plus résolu que l'exécution de la résolution passée dans la séance du 21 août courant, requérant le trésorier de payer les salaires dûs aux officiers de cette municipalité, de préférence à toutes autres dettes, est et demeure suspendue jusqu'à nouvel ordre, et que le comité de finances soit invité à s'adresser aux banques de cette ville à l'effet d'obtenir de ces institutions les fonds nécessaires pour payer les dépenses déjà encourues par la municipalité.

M. High a présenté une section additionnelle sous forme d'amendement, prescrivant l'émission de $200,000 de bons payables à un et deux ans, et portant intérêt à 7 pour cent par an.

Sur motion de M. Guillot, ledit amendement a été déposé indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal demandé par M. High sur cette question a produit le résultat suivant: pour l'affirmative, MM. Armitage, Faurès, Guillot, Wiltz, Lesseps, Cruzat, Brulé, Morel, Lambert, Préval, Correjolles, Coquet et Roy. 13 oui.

Pour la négative: MM. E. Duplessis, T. Duplessis, Durrive et High. 4 non.

Sur motion de M. Cruzat et après dispensation des règles, résolu que le conseil n'a eu nullement l'intention d'improuver la conduite du trésorier en adoptant à la dernière séance la résolution dont l'effet est suspendu par la résolution adoptée ce jour.

Les motifs suivans ont été soumis au conseil pour être inscrits sur le journal. Nous votons contre la proposition de M. High parce que nous ne trouvons pas convenable de nous en occuper aujourd'hui, en temps opportun nous serons en faveur de ce projet.

Signé G. Préval, F. Correjolles, J. Armitage, C. Lesseps.

M. Cruzat a présenté une résolution prescrivant que la garde soit réduite à cinquante hommes.

Que les places de commissaires de police soient abolies, et que le voyer soit requis de suspendre tous les travaux publics.

Ladite résolution a été mise à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Durrive, le conseil l'a déchargé des fonctions de membre du comité de finances; et le recorder a nommé M. S. High pour le remplacer au dit comité.

M. Faurès, rapporteur du comité des levées, a présenté un rapport ainsi que des résolutions au sujet de la lettre du voyer lue à la dernière séance, concernant la destruction des wharfs par l'affaissement des rives du fleuve. Lesdites résolutions prescrivent la construction, et l'achat d'une machine à déclic et d'une sonde artésienne pour servir aux travaux dans le port.

Sur motion de Mr. High, les dits rapports et résolutions devront être imprimés dans les deux langues et mis dans l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de Mr Guillot résolu, que le comité de finances devra préparer une ordonnance qu'il présentera à la prochaine séance, ayant pour objet de créer des assesseurs et d'imposer pour effectuer une plus prompte expédition dans la signature des bonds de la municipalité.

Mr. Cruzat a présenté une résolution prescrivant au comité de finances de rapporter une résolution accordant une compensation au commis du trésorier pour travaux extraordinaires dans le remplissage des blancs sur les bonds signés par le trésorier.

Sur motion, cette résolution a été mise à l'ordre du jour.

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain 28 du courant à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme.
D. AUGUSTIN, Secrétaire.

ERRATA DE L'ABEILLE

Dans notre article intitulé *Des différentes façons d'envisager une question*, les paragraphes 6 et 7, n'en doivent faire qu'un seul; et en finissant à la lecture, on rétablira l'ordre interverti de l'interlocution.

Feuilleton de l'Abeille.

Je revenais de la campagne avec mes enfans: nous étions à une lieue de Paris, le temps était beau, nos chevaux allaient au pas.

Nous aperçûmes sur le côté de la route un vieillard décoré d'un large ruban rouge. Il marchait avec efforts. Ses traits empreints d'une profonde tristesse, inspiraient à la fois le respect et la pitié. Il jetait souvent un regard sur nous, et ce regard semblait nous dire: Ainsi, et moi, j'avais tout cela!

Quelques minutes de cette situation et des émotions qu'elle nous causait avaient suffi pour nous mettre en sympathie avec le vieillard. Le saluer, faire arrêter les chevaux, descendre de voiture, aller à lui, et lui offrir une place fut l'effet d'une impulsion irrésistible; mais le vieillard nous remercia, rendit sa démarche plus ferme; son regard presque dédaigneux: il avait deviné l'offre que je venais lui faire, et cette pensée l'avait blessé. Je le compris: quelques mots heureux jaillis du cœur et les prières de mes enfans dissipèrent rapidement ce nuage.... Je m'étais nommé; il me connaissait de réputation; il m'avait même eu une obligation qu'il me rappela plus tard; enfin, nous voilà rendus en voiture avec notre conquête; ...

Mais le bonheur passe vite! Le vieillard, qui avait beaucoup voyagé, beaucoup observé, tenait encore notre attention captive par l'intérêt de ses récits, lorsqu'il fallut nous séparer.

Nous étions sur le pied d'anciennes connaissances, et il accepta une invitation à dîner pour le lendemain. La conversation que nous eûmes tout-à-fait en famille. Notre bon vieillard tint parole. Après le dîner, je le remis sur le chapitre des événements de sa vie. Il en avait été extraordinaires, c'était une série d'infortunes si épouvantables que j'ai accompli ce projet.

J'ai partagé l'histoire du vieillard en trois grands tableaux. D'abord, une existence dans les délices, une prospérité presque magique, toujours en progrès pendant une longue suite d'années; toutes les jouissances d'une belle nature multipliées par les arts du luxe, dans la contrée la plus féconde de l'Amérique.

Ensuite, tous les maux déchaînés par les révolutions de la métropole: l'incendie, les massacres, la dévastation, des combats continuels pendant dix ans, la ruine de tous les colons, la perte d'un grand nombre, victimes de leur courage, en défendant le territoire jusqu'à la dernière extrémité.

Et pour dernier tableau, vingt années d'expatriation et de misère.... puis l'espérance d'une réparation et enfin la promesse solennelle de ce grand acte de justice suivie de sa consécration par une loi; le retour dans la mère-patrie sous la foi des traités: cette confiance trompée par l'abandon des hommes politiques et la dureté des hommes de finance; un déni de justice prolongé sans respect pour le droit de propriété, pour la conscience publique, pour quarante ans de malheurs....

Quel était donc ce vieillard? C'était une victime des folies de la France.... c'était un colon de Saint Domingue!!!

Il n'est plus: le chagrin et l'indignation l'ont tué!

Combien d'autres ont éprouvé le même sort depuis quelques années!

Mais ils ont laissé des descendans. Il y a plus de quinze mille familles de Français qui souffrent dans l'attente du paiement de l'indemnité de Saint-Domingue. Voilà ce qu'on ne sait pas assez ou ce que l'on oublie trop vite.

Un contraste cruel soulevait l'indignation du vieillard:

La France, disait-il, ne cesse de payer pour les étrangers: les Grecs, les Italiens, les Espagnols, les Polonais mettent depuis long temps sa générosité et sa politique à contribution; les Etats Unis obtiennent capital et intérêts d'une vieille créance; on paie les acteurs des grandes scènes de la révolution en remontant jusqu'à la Bastille; tout cela se fait avec le concours des chambres....et quand il s'agit de nous, on dit toujours qu'il faut attendre et l'on se borne à des témoignages stériles d'intérêt et à des recommandations aux ministres.

Et cependant nous sommes Français, et nous demandons simplement justice!

Il ne s'agit nullement de nous indemniser de nos pertes: elles sont irréparables. Mais la propriété du sol est un droit qui ne pouvait pas périr; il est le principe de la loi de l'indemnité. L'exposé des motifs de cette loi l'indique nettement. On a dit: "Le revenu net actuel des propriétés du sol est de 15 millions (il était autrefois de 200 millions.) La valeur des biens dans les colonies se calcule sur dix années de revenus: 150 millions ont donc pour la somme qui pouvait être exigée comme le montant de l'indemnité due aux anciens colons auxquels la concession de l'indépendance d'Haïti enleva la chance de recouvrer leurs propriétés."

C'est ainsi que l'on s'est emparé de nos titres pour nous remettre en échange une inscription d'indemnité payable par cinquièmes, d'année en année. Il y a neuf ans que cette inscription n'est qu'un mensonge contre lequel s'élèvent et la morale publique et l'humanité.

Telles étaient les plaintes si légitimes du vieillard! Et moi, son exécuteur testamentaire, devenu l'ami de sa famille, j'ai recueilli ces plaintes pour les reproduire avec persévérance dans l'intérêt de ses enfans et de ses compagnons d'infortune. F.

COMMERCIAL.
REMARQUES.

Les affaires restent dans un état si complet de stagnation qu'on ne saurait presque rien en dire; les ventes, dans toutes les branches, continuent à avoir lieu sur une échelle très limitée et ne sont en majeure partie que pour la consommation de la ville, et n'excèdent que faiblement ce qu'on pourrait appeler détail. Tout paraît si calme qu'il serait difficile d'en rien décrire et nous n'essayerons pas non plus de le faire; partant, nous raccourcirons nos remarques.

Les rivières des hauts sont toujours très basses, ce qui ne permet à aucun bateau d'un fort tirant d'eau d'y naviguer conséquemment, les produits de l'Ouest gardent également leurs prix élevés, car les arrivages ne suffisent pas à la consommation.

Nous n'avons pas trouvé le moindre changement à faire dans notre prix courant; cette circonstance ... attribuée qu'à l'inactivité des affaires.

Depuis nos dernières remarques, des avis de Liverpool jusqu'au 10 juillet et ceux du Havre du 7 du même mois ont été reçus. A Liverpool, le marché au coton ... était à peu près le même ...; il paraît que la demande a été ... pendant les quatre ou cinq jours qui ont précédé le 9; mais le même jour elle s'est de beaucoup améliorée, et les prix précédens ont été pleinement maintenus.

Au Havre, la demande a été limitée durant la semaine précédente, mais les prix n'ont pas varié.

Coton—Les transactions de la semaine ne s'élèvent qu'à 1300 balles, comprenant 48 balles Mississipi à 11 cents; 146, 9 1/2; 94 à 9; 26 à 6; 287 Alabama et Mississipi 8 et 8 1/2. Cet article se ressent amplement de l'état de calme des affaires, il n'éprouve que peu de demandes.

Le 20 du courant, une balle de coton de la nouvelle récolte a été reçue de l'Etat du Mississipi, et on le dit très beau, et d'après ce qui nous a été dit sur la nouvelle récolte nous sommes portés à croire qu'elle sera de beaucoup supérieure à la dernière. Le 23 il en est aussi arrivé une balle Louisiane, nouvelle récolte; mais n'ayant vu personne de ceux qui l'ont examinée, nous ne dirons rien qui ait trait à sa qualité.

Tabac—Pas de transaction dans cet article, du moins qui vaille la peine d'être cité; la petite quantité au moins où à vendre cause une bonne demande pour cet article.

Sucre—Pas de demande excepté pour la consommation de la ville, les ventes sont très faibles, et pas de changemens dans les prix.

Mélasse—Pas de demandes, peu de ventes et en totalité pour la consommation de la ville, point pour exportation.

Frêt—Nos cours sont généralement nominaux, peu de demandes pour batimens.

EXPORTATION De Coton et de Tabac.

Exportations de Coton et de Tabac.

Exporté à	Balles de coton: Cette sem.	Précéd.	Total.	Boucts. tabac: Cette sem.	Précéd.	Total.	Coton	Tabac
Liverpool	1740	376863	378603		1659	1659	393117	3118
Autres ports d'Angleterre		18478	18478		1089	1089	7658	6388
Tot. aux ports d'Angleterre	1740	395341	397081		2748	2748	398775	9506
Havre		111584	111584		[illegible]	[illegible]	104072	[illegible]
Autres ports de France		19913	19943		1331	1331	26155	511
Tot. aux ports de France		131497	131467		3717	3717	130034	1429
Nord de l'Europe		7361	7361		6594	6594	16695	4795
Autres pts. étran.	217	16384	16601		8449	8419	12161	6707
Tot. aux pts. étr.	1957	507733	544710		21058	21058	394625	22241
New York	139	9878	22859	57	3884	3441	27835	8893
Boston	34	38446	38140		3513	3513	33523	9191
Philadelphie		5151	5421		1405	1371	6438	1965
Aut. pts. des E. Unis	870	14693	14693	66	1307	1917	16461	4494
Tot. aux pts. des E. Unis	413	80910	81413	183	9869	9974	88896	10946
TOTAL	9460	537328	596183	183	31357	31440	480521	39187

New-York, 19 août 1837.

VENTES D'ACTIONS.

50	actions Banque des E.-U. 30 jours	116 1/2
50	"	116 1/2
50	"	116 1/8
50	"	116 1/8
5	"	116 1/8
50	"	116 3/4
50	"	116 3/4
50	"	116 1/2
50	"	116 1/2

ESPÈCES—Une vente de 200 piastres mexicaines, s'est effectuée à 10 1/4 pour cent de prime, et 200 souverains à $5 35—Or américain de 8 3/4 à 9 pour cent de prime—Demi piastres 9 à 9 1/4 do.—Quart do 7 1/4; do espagnoles à 11 1/2 do; pièces de 5 francs $1, 03 à $1 03 1/2. Napoléon $4 16 à $4 17 1/4; doublons $17 96.

CINCINNATI, 16 août.

Pendant la semaine passée, les affaires en tous genres ont été presque suspendues.

Les produits n'arrivent que très lentement.

FARINE—Cet article continue à se vendre au même prix que ceux de la semaine dernière; savoir $7 à $7 25. Les transactions qui ont eu lieu dans cet article n'ont été que de très peu d'importance.

WHISKEY—Cet article maintient la hausse que nous avons mentionnée la semaine passée; quelques ventes en wagons se sont opérées à 30 c.

ALEXANDRIE, 17 août.

Farine—Nous continuons nos cours de 9 25 pour l'article en wagons, de même que le prix de la farine de froment nouveau, auquel le dernier prix reçu a été vendu; quoique la qualité en soit bien peu, quelques trafiquants disent qu'ils n'en donneraient pas un prix si élevé s'il en arrivait sur le marché; il n'en a pas été reçu depuis plusieurs jours. La farine faite de vieux froment vaut 8 piastres, prix de wagons, mais il en vient si peu d'aucune qualité que nos cours doivent être considérés comme nominaux.

PETERSBURG (Va) 15 août.

Tabac—Plus animé à la fin qu'au commencement de la semaine. Les prix en général s'établissent de 2 50 à 6; mais qualité prime est en demande et est très peu offerte.

BALTIMORE, 19 août.

Farine de Howard Street—Nous n'avons aucun changement à mentionner aujourd'hui. Le prix des wagons est de 8 25 à 8 50, et celui en magasin est de 9 à 9 25. Nous cotons le City Mills à 9 25 et 9 50 en baril et 33 ... continue à 35 cts. à prendre ...

HAVRE, 8 juillet.

Le marché au coton a été calme depuis le commencement de la semaine, ce qui n'est que la conséquence des grandes transactions qui ont eu lieu la semaine précédente. Les détenteurs sont fermes et gardent les mêmes dispositions. Nos exportations s'élèvent à 80,000 balles.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés.
24 août.
Brick Everett, Fitch, Boston, S & J P Whitney.
25 août.
Sloop Jack Downing, Bulop, Brazos, (Texas) Capitaine.

Arrivés.
24 août.
Bateau de remorque Hudson, Linnel, des Passes, ayant mis en mer le navire Roger Sherman, et brick C Hauser; il a remorqué le navire Kensington, le brick Lancet, les goëlettes F Arnet, et Hellen; il a laissé la Passe le 23, rien en vue.
Navire Kensington, Curtis, de la Mobile, au capitaine.
Goël. Fred Arnet, Arnet, de Matamoras, le 9 août, à Godfrey, Blossman & Co.
Goël Hellen, Delaru, de Galveston, au capitaine.
Brick Lancet, Vernil, de la Mobile, à S & J P Whitney.
Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurant, de Bayou Sara, à J G Bell.
25 août.
Bateau de remorque Grampus, Thomas, des Passes, ayant mis en mer le navire Gloucester, et le brick Two Sisters: il a remorqué dans le port la goëlette Velasco; il a laissé la Passe le 24, rien en vue.
Goël. Velasco, Appleman, de Galveston, à J Reed & co.

DERNIÈRES DATES.

New-York	août	19	Liverpool	juill.	10
Boston	août	17	Londres	juill.	9
Philadelphie	août	17	Havre	juill.	8
Baltimore	août	19	Paris	juill.	7
Charleston	août	20	Bordeaux	juill.	7
Washington	août	17	Madrid	juin.	28
Mexico	juill.	14	Cadix	juill.	2
Tampico	juill.	22	Havane	août	16
Vera Cruz	[illegible]	8	Houston (Texas)	août	5

☞ Les expéditeurs par le navire RUSSIA, pour Liverpool, voudront bien envoyer leurs connaissemens au No. 77, rue Baronne, et expédier leurs marchandises à la douane, ce matin. (26 août) A. S. BARKER.

☞ Le navire paquebot SARATOGA, de New York, est en déchargement en face de la Halle aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 26 août

☞ AVIS—Les chargeurs du navire *Southerner*, pour le Texas, voudront bien envoyer leur connaissemens au capitaine à bord, et également expédier leurs marchandises à la Douane, aujourd'hui. 26 août

MAIRIE DE LA NLLE. ORLÉANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, jusqu'au vendredi 15 septembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie, des propositions cachetées pour l'entreprise des réparations à faire au pavé des quais et des banquettes et l'entretien qu'il nécessite dans les limites de la dite municipalité, conformément aux ordonnances relatives à cet objet.
Le 26 août 1837. D. PRIEUR, maire.

AVIS.—L'esclave Ben, qui appartenait à la soussignée, âgé de 40 ans, étant mort subitement le 3 de ce mois, et comme on sait qu'il avait déposé de l'argent entre les mains de différentes personnes dont on ne connait pas les noms, la soussignée prie instamment toutes ces personnes de lui donner connaissance, sans délai, de leurs noms et résidences, afin qu'elle puisse recouvrer l'argent, et l'employer à l'effet que se proposait Ben. Toute personne pouvant donner ces informations tendant à faire recouvrer l'argent, sera convenablement récompensée en s'adressant à
Madame LOUISE HAWLEY,
6 août—5 Encoig. des rues Magazine et Commune.

COMPAGNIE DE TUYAUX DE LIBERTÉ.
UNE assemblée aura lieu dans la salle du No. 4, le lundi soir, 8 du courant, à 7 heures et demie précises. Les membres sont requis d'être ponctuels à se rendre à cette assemblée.
Par ordre. ISAAC HART,
26 août—1 Secrétaire.

LE pharmacien Diego MORALES, chargé de la pharmacie de la rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, No. 56, maison de bains de Manuel Prados, offre à vendre des Salsepareille de qualité supérieure, à des prix très modérés, en gros et en détail.
26 août—3

HUILE DE PALMACHRISTI—97 barils huile de palmachristi No. 1 et 2, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.,
26 août No. 42, nouvelle Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—200 pièces toile d'emballage et 100 rouleaux cordes, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co
26 août No. 42, nouvelle Levée.

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demie et quarts de barils, à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co,
26 août No. 42, nouvelle Levée.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, un bel assortiment de Marchandises sèches, qu'ils offrent à vendre à des prix très-modérés.
BAIOLIERF & MACARTY,
26 août—3 Rue Bourbon, No. 200.

BILLETS du Mississipi, de l'Alabama et de toutes les banques qui n'ont pas cours, à vendre ou à acheter par G. R. STRINGER,
26 août No. 50, rue du Canal.

BEURRE—100 fèquins Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
26 août No 17, rue des Magazins.

BUCHERONS—On a besoin de vingt hommes pour aller à la baie St. Louis, à environ 60 milles de la ville, dans un endroit sain du pays, ... bois. S'adresser à W. B. & S. ...
26 août No. 125, Vieille Levée.

POUR PASCAGOULA, MOBILE & TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.
LE bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Baker, partira pour les endroits ci-dessus mentionnés, tous les mercredi matin, après l'arrivée des chars de 7 heures; et jeudi matin à la même heure pour Est Pascagoula, et tous les endroits intermédiaires. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 août JOHN KILSHAW Jr., agent.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW-YORK.
[Paquebot du 11 septembre.]
Le navire paquebot SARATOGA, capitaine A. H. Shumway, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira comme il est dit dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
FRANKLIN, ARMES & Co,
26 août No. 55, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le superbe paquebot JOHN SARGEANT, capitaine C. Vandyck, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face l'Hôtel de la Monnaie ou à
JAMES REED & Co,
24 août 25, Royale.

POUR NEW-YORK.
LE beau brick doublé et chevillé en cuivre, connu sous le nom de COLUMBUS, et commandé par le capitaine Pierce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste, s'adresser à
L. H. GALE,
8 août 22, rue de la Commune.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.
100 Balles de coton seront prises pour compléter le chargement du navire RUSSIA, capitaine Elliot; et on admettra encore quelques passagers, pour son voyage de retour de Liverpool à la Nouvelle Orléans. S'adresser à
26 août ANDREW S. BARKER.

Pour les Antilles et le Texas.

POUR LA HAVANE.
LA goëlette fine voilière BETHLEHEM, cap. Webster, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à bord ou à
24 août J. PRATS & fils.

POUR BRAZORIA & MARION, (Texas)
LA goëlette paquebot J. W. CALDWELL, fine voilière, commandée par B. Noyes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN G. ROWLAND,
23 août 47, Vieille-Levée.

POUR MATAMOROS.
La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, partira le 25 de ce mois. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. ROBERT & Co.,
19 août 47, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.
LE beau brick fin voilier GURTAVE, cap Hoffman, sera prêt à recevoir son chargement dans trois jours et partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
HARRISON, CLEGG & Co,
17 août rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.
LA goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCES, doublée et chevillée en cuivre, partira dans quelques jours. Pour passage, s'adresser à bord ou à
15 août R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.
LE brick fin voilier COMET, capitaine Dickinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
12 août CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE OU A FRÉTER—La goëlette AL. WILLIAM. A. Turner, fine voilière, doublée en cuivre, du port de 650 barils, en bon ordre pour faire un voyage. S'adresser à
E. & J. ANDREWS,
24 août 24, Gravier.

A FRÉTER.
Le brick SPARTAN doublé et chevillé en cuivre, capitaine White, sera prêt dans quelques jours à recevoir un chargement. Pour les termes, s'adresser au capitaine ou à
22 août R. GRONING & Co.

A FRÉTER—Le superbe navire LEONARD, classé A1, de ... tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Lunt, est prêt à prendre son chargement. S'adresser au capitaine à bord, près du railroad, ou au no 57, rue de la Commune. 22 août—3

A LOUER.
Le Magasin No. 86, rue de la Commune; on en donnera possession immédiatement. S'adresser à
T. & J. DUPLESSIS,
26 août—6 Exchange Place.

WHITE HALL.
EST-PASCAGOULA.
LES propriétaires de cet établissement avantageusement connu, ayant remplacé M. Elliot, qui le tenait ci-devant, sont en ce moment occupés à le mettre sur un pied propre à satisfaire les personnes les plus difficiles. Les familles privées recevront toutes les attentions possibles; et ils informent leurs amis et le public en général que ni soins ni dépenses ne seront épargnés pour leur procurer tous les agrémens possibles. On aura en tout temps des canots pour faire des parties; et il y a des cabanes pour prendre des bains. On a en abondance du poisson, du gibier et des huîtres. Tous ces agrémens joints aux bonnes dispositions ... assurer la prospérité future de ce ... retraite.
Wm. DE FOREST HOLLY. JACOB BAPTISTE.
25 août—1m

A ... débarquement de la barque Lubeck,
50 demi barriques vin Sauterne,
20 caisses de 24 demi bouteilles vieux Sauterne,
50 do Extrait d'absinthe,
40 barriques vin vieux Chateau Margaux.
En magasin d'importation récentes:
2500 caisses vin St. Julien, St. Estephe &c.
300 do de 24 bouteilles,
300 do 48 do
200 barriques vin Montferrant,
100 demi barriques vin blanc de Sauterne, et Grâves
250 caisses vin de Champagne mousseux,
150 paniers do do
50 demi pipes eau-de-vie Cognac A. Dessaut Jar.
30 quarts de pipes et barils eau-de-vie fine champagne,
100 caisses cerises,
150 do Liqueurs assorties,
500 paniers anisette première qualité,
150 milliers bouchons,
18 boucauts fil à voile,
Crème de noyau, marasquin, eau-de-vie de Dantzic, eau de noix, fruits à l'eau de vie, huile d'olive
DUBSAUT, Fils Ainé,
26 août rue St. Louis No. 77.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable J. F. Canonge, juge par intérim.—Le 21 août 1837.—No. 9795.—No son Favajeau contre ses créanciers—Il est ordonné que le failli fasse la délivrance aux syndics des propriétés et des documens relatifs à ces propriétés. Et il est de plus ordonné que les créanciers du failli et tous autres que cela peut concerner, aient à déduire, en dix jours de cette notification, les motifs pourquoi les délibérations des créanciers tenues devant le notaire public ne seraient pas confirmées et homologuées en ce qui regarde la nomination des syndics et la vente des propriétés abandonnées par le failli; réservant l'opposition aux dates procédures contre le failli, pour être jugée conformément à la loi.
Fait au Greffe, le 21 août 1837.
Par ordre de la Cour.
26 août—3 J. OLLIE, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Honoré F. Dabiieux, contre Célia Berry, &c.—Cour de district—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi 28 septembre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations de la défenderesse à un certain carré de terre à Carrollton, dans la susdite paroisse, ainsi que les bâtisses, améliorations, dépendances &c. Le dit carré de terre est désigné par la lettre A. No. 65, sur un plan figuratif annexé à un acte pardevant Wm Boswell notaire public, le 12 décembre 1836, compris entre les rues Madison, Cambronne, et Calhoun, ayant 300 pieds, mesure anglaise, sur chaque rue et contenant vingt quatre lots, depuis un, jusqu'à vingt quatre, faisant partie du lot de terre désigné sur le plan originel de Carrollton par le No. 65; pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur.

Conditions de la vente.—La somme de cinq cents piastres avec intérêt à dater du 1er. avril jusqu'à parfait paiement et les frais de procès, comptant; et le surplus de la dette payable à des termes qui rencontreront les échéances de deux billets donnés en paiement pour la dite propriété, de la somme de $ 750 chaque, un payable le 1er. novembre 1837, et l'autre le 1er. novembre 1838.
26 août MANUEL J. GARCIA, shérif.

Henriette Bachemin contre Jques Bachemin jr. exécuteur de Jques Bachemin.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, le 30 septembre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine esclave nommée Sylvenie, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfans, Edward âgé de 3 ans et 1/2, Celestin âgé de sept mois.
Conditions, comptant.
26 août FRED. BUISSON, Shérif.

Un nègre marron fut conduit à la geole de Paroisse de Jefferson, le 21 du mois présent, il se dit appartenir à M. Hubbet, juge de la Paroisse de l'Assomption. Le dit nègre a environ cinq pieds six pouces, et est âgé de 35 à 40 ans, et fortement constitué.
Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi.
26 août—4 MANUEL GARCIA, shérif.

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
CETTE banque tire des chèques à dates sur New York.
ROBT. J. PALFREY, caissier.
22 août

UNE caisse et un baril marqués "Nathan H. Andrews, aux soins de D. C. & J. K. Allen, Houston, Texas, ont été reçus par les soussignés de New-York, à bord du brick Comet. Les consignataires sont invités à venir les réclamer.
24 août—3 M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

AVIS—Des propositions cachetées seront reçues à la Passe Christian, jusqu'au 10 sept. prochain, pour le transport de tous les bagages qui pourront se trouver parmi les partis Nos. un et six d'Indiens Creeks émigrants, maintenant à la Pointe de la Mobile et à la Passe Christian. Lesdits bagages devront être transportés au Fort-Gibson, si les eaux de la rivière Arkansas le permettent, autrement ils pourront être emmagasinés aux risques et frais du contracteur, jusqu'à ce que la navigation permette aux bateaux-à-vapeur de remonter jusqu'au Fort Gibson. Les bagages consistent en outils aratoires, ustensiles de cuisine, meubles de maison, lits, linges de corps, &c. &c. Les propositions seront reçues à tant par millier de livres.
Passe-Christiane, 20 août 1837. JOHN PAGE,
24 août—8 Capitaine et surveillant des Creeks.

$50 DE RECOMPENSE.
IL a été volé, depuis environ une quinzaine de jours, sur le terrain de la nouvelle Bourse en construction, environ une trentaine de feuilles de cuivre séparées et environ 40 feuilles agrafées l'une à l'autre, deux par deux. Les personnes auxquelles on pourrait les offrir pourront facilement reconnaître ces dernières ... Le poids de chaque feuille est de 10 à 12 livres. La susdite récompense sera donnée à celui qui fera connaître le voleur. S'adresser à la fonderie d'Orléans, chez B. MUNGER.
24 août—3

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE DE SYNDIC.
IL sera vendu mercredi, 6 de septembre, à midi, à la bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse daté du 19 août 1837, et sous la surveillance du syndic provisoire, les articles suivans abandonnés par Harvey B. Skeels et Skeels et Gooweeler, à leurs créanciers.
10 ACTIONS du fond capital de la banque d'Atchafalaya.
AUSSI—Le même jour, à 4 heures et demi, rue St Thomas, entre les rues Bellechasse et Thomas, une quantité de meubles de maison, consistant en lits et bois de lits, bureaux, tables rondes, glaces, chaises etc etc.
DE PLUS—Une voiture, un cheval bai, une charrette, 8 jeux de harnais pour charrettes, une quantité de bois, chaîne de cabestan, 12 cordes de bois, et une partie d'un radeau, une brouette, une malle de linges, une partie d'un radeau, et d'une chaîne à Carrollton.
26 août—8

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE PAR LE SYNDIC.
IL sera vendu mercredi, 27 septembre prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, daté du 19 août 1837, et sous la surveillance du syndic provisoire, les esclaves suivans, abandonnés par Harvey B. Skeels et Skeels et Gooweeler, à leurs créanciers.
La négresse AIME, âgée d'environ 26 ans, Aime est bonne cuisinière et domestique de maison.
Conditions comptant. 26 août—14

PAR J. LEVY.
Vente de Gardiens du port.
IL sera vendu samedi, 26 courant, à 5 heures du soir, en face du magasin de S. A. Teill & Co., rue Bienville No. 86
50 paquets tôle de Russie, avariées à bord le navire Mary Maria, dans sa traversée de New-York à ce port. 26 août

PAR J.-B. BLACHE.
IL sera vendu samedi 26 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan pour clore un compte:
750 paniers champagne;
6 boucauts de lignes françaises, de grandeurs assorties. 24 août

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndics.
IL sera vendu, le samedi 23 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves suivants, abandonnés par J. W. Swain à ses créanciers.
Le nègre Henry, âgé d'environ 30 ans.
La négresse Rosine, âgée d'environ ... ans et son enfant.
Conditions: six et neuf mois de crédit sur billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 août—15

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, Samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte.
400 Serons Tabac de la Havane, 26 août

PAR BACH & CALHOUN.
IL sera vendu samedi, 9 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres;
La goëlette MINERVA, avec ses agrès, apparaux et amenblemens, telle qu'elle est amarrée en face de la ville, de l'autre bord, abandonnée par P. Lacroix à ses créanciers.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 8 août—15

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu mardi, 29ème jour du mois d'août, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte et risques des personnes ci après désignées, qui ont refusé de se conformer aux conditions des adjudications qui leur ont été faites, le 25 de mars dernier, par M. M. Barnett, Sr. et J. H. Domingon, encanteurs.
447 LOTS DE TERRE
situés à Métairie-ville, entre Bath et le Canal de la Nouvelle Orléans, conformément au plan, dressé par J. A. Guérard, daté du 20 mars 1837, et qui se trouve maintenant déposé en l'étude de M. Wm. Boswell, notaire public.

L. C. Pascal,	lot no. 33 & 40,	36 chaque.
Do. do	81	24
Do. do	69 & 70	26 chaque.
Joseph Lassé,	35	24
Joseph A. Pueyo,	38	24
Do. do	198	36
Louis Michel,	36	24
John Nosten,	44	28
H. C. Gildemeester,	25 & 26	30 chaque.
Achille Magnan,	63	34
Do. do	74	34
Chs. McMellon,	50 & 51	35 chaque.

Conditions: Un quart payable à six mois, le reste à 1, 2 et 3 ans de terme, à dater du 25 de mars dernier en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; et si les billets ne sont pas payés à leurs échéances, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs; ainsi que la mise en possession. Ceux qui voudront payer le quart comptant, seront dispensés de fournir cet endosseur, pour le reste, et ceux qui désireront compter leurs billets pourront le faire à raison de ... pour 100 par an. 27 juil—15,3a.

AVIS—Le soussigné prie le public de ne porter aucune attention à un avis publié dans les journaux de propriété à vendre. Les tribunaux compétents décideront de qui doit la dite propriété a été ainsi annoncée.
10 août—9 HUGO C. GILDEMEESTER.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLÉANS.
EN vertu d'une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, mardi 29 du courant, à midi, au bureau du trésorier, ... conformément aux ordonnances ... mairie.
Le 19 août 1837. D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMÉMENT aux ordonnances du conseil de ville, avis est donné que, lundi 28 du courant, à midi, la ferme des postes d'entrée situés dans les limites de la première municipalité sera adjugée à l'enchère, au bureau du trésorier de la mairie, pour le temps fixé par lesdites ordonnances.
Le 11 août 1837. D. PRIEUR, maire.

PLUSIEURS milliers de belles SANGSUES à vendre, rue du Quartier, No 26.
On trouvera constamment à l'entrepôt de sangsues, de la rue du Quartier, des sangsues à 25 sous pièce.
24 août—6

Troisième Municipalité.
Bureau du Contrôleur.
AVIS—Conformément à une ordonnance du conseil de ville de cette municipalité, en date du 17 août 1837, je procéderai Mercredi 30 du courant, à la maison de la municipalité, située à l'encoignure des rues Victoire et des Champs-Elysées, à la location aux enchères, des emplacements destinés à la vente des huîtres, dans les limites de la troisième municipalité; l'adjudication aura droit à l'emplacement du 1er. octobre de l'année courante jusqu'au 30 avril 1838.
Les locataires des emplacements ci-dessus mentionnés, seront tenus aux termes de l'ordonnance, de ne vendre leurs coquilles d'huîtres qu'à la troisième municipalité seule, et à un prix qui n'excédera pas 25 c. par baril.
22 août G. de FERIET, Contrôleur.

PEINTRE ITALIEN EN PORTRAITS.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public en général, qu'il vient d'ouvrir son atelier de peinture en portraits au No. 147, rue de la Levée, où il peint en portraits tous ceux qui l'honoreront de leur présence. Il a tout lieu d'espérer qu'il méritera la confiance d'un public généreux. Elève des principales académies de l'Italie, il peut hardiment garantir que tous les portraits soit à l'huile soit en miniature, seront parfaits. Il a présentement à l'exposition du public, et à l'endroit ci dessus, une variété de portraits, qui ne manqueront pas de satisfaire aux amateurs des beaux arts.
17 août—6 NESTORE CORRADI.

AVIS AU PUBLIC.
Messieurs J. Voyé et J. M. Douce, pharmaciens-chimistes, successeurs de M. Blanchet, établis ci devant rue des Ursulines, ont établi leur pharmacie, rue Royale No. 279, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, trouveront chez eux des remèdes frais et de premier choix; et leur laboratoire est disposé pour répondre aux exigences les plus compliquées de leur profession. 25 juillet—1m

DANS la cour des Orphelins, pour la ville et comté de Philadelphie—Dans l'affaire de la succession de I. Baptiste Pierre Janbart décédé—Avis est par le présent donné à toutes les parties intéressées, que l'auditeur nommé pour examiner, régler et ajuster les compte de Nicholas Cauvin, exécuteur de J. Baptiste Pierre Janbart, décédé, et pour la distribution du reste des fonds qui se trouvent entre ses mains, entendra les parties intéressées dans l'affaire ci dessus, à son bureau No. 6 York Buildings, Walnut street, dans la ville de Philadelphie, le mercredi, 20me jour du mois de septembre 1837, à sept heures du soir.
Philadelphie 11 août 1837. 22 août—5

Détenu à la geole de St. Jean Baptiste, le nègre nommé BEN, disant appartenir à M. Roll... Ce nègre a environ 40 ans, ne parle qu'anglais et est borgne.
Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 19 août 1837. A. LUMINAIS.
22 août—6

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE
Seront données pour l'arrestation de l'esclave JOSEPH, qui est parti marron vers le 15 juillet. Il est âgé de 21 ans, et est de taille de cinq pieds et demi. Il est très noir, et a la tête très-chevelue, et parle anglais et français. Cet esclave a travaillé avec M. Roy, servant les maçons, dans la construction de la Bourse. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.
22 août—6 R. COQUET.

MARRON.
THIMOTIE, nègre, âgé d'environ trente-trois ans, bien constitué et de bonne mine, est parti marron depuis quelques jours; ce nègre appartient depuis trois ans à madame veuve Papet, qui l'avait acheté de madame Livaudais. Une récompense sera donnée à celui qui l'arrêtera et le fera mettre dans une des geoles de cet état, ou le délivrera soit à Mr. Gallien Préval, ou à MM. A. & Z. Cavalier. 26 août—3

Quinze piastres de Récompense
SERONT données pour l'arrestation de la négresse américaine nommée ELIZA, partie marronne depuis le 18 de ce mois; elle est âgée de 20 à 23 ans, taille d'environ 5 pieds 2 à 3 pouces; elle a sur une de ses joues, des marques de piqûres et une grande raie; elle est très noire et parle anglais et français. ...
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à madame veuve Roche, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, ou à la geôle de cette ville.
Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 24 août—7

REÇU par le brick Everett, de Boston: ...
... par Bte Justin, rue Toulouse, entre Bourbon et Royale, no. 24. ...

... & CENAS. ... ALAYA CAPITAL. ... R. COQUET ... ARTHUR F. KEENE. ... OW PINE FLOORING BOARDS ... J GUILLON. ... G ROMAIN. ... DARAN & CO. 11 & 15 St Louis st.